

Procédure contradictoire en cassation

Pilote : L'autorité de cassation désignée l'État (article 78)

Mise en œuvre de la procédure de cassation de l'État d'exécution



1. Acteurs	1
2. Actions	1

1. Acteurs

- L'autorité de cassation désignée l'État (article 78)

2. Actions

Mise en œuvre de la procédure de cassation de l'État d'exécution

Responsable : L'autorité de cassation désignée l'État (article 78)

Données :

- Pourvoi contre décision sur force exécutoire
-